PLU

Plan Local d'Urbanisme

Approuvé le : 20 décembre 2007

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du : 28 JAN. 2010

Le Maire
Jean-Marc PUJOL

perpignan

www.mairie-perpignan.fr

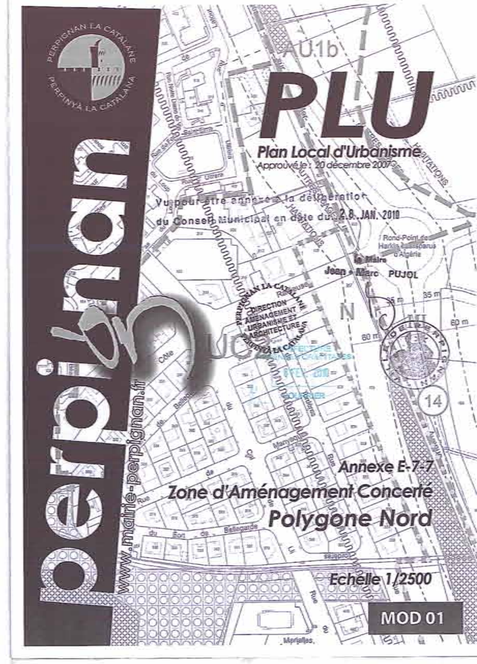

Annexe E-7-7

Zone d'Aménagement Concerté

Polygone Nord

Echelle 1/2500

MOD 01

• LES ÉLEMENTS DE BASE DE LA LÉGENDE

- LIMITE DE LA Z.A.C. (Par convention le trait de limite se situe à l'extérieur du périmètre).
- LIMITE D'EMPRISE OU D'IMPLANTATION FIXE DÉTERMINANT UNE LIMITE DE SECTEUR. (Par convention le trait de limite entre les espaces collectifs et privatifs se situe à l'extérieur des emprises à usage collectif).
- LIMITE D'EMPRISE OU D'IMPLANTATION DE PRINCIPE DÉTERMINANT UNE LIMITE DE SECTEUR.

• LES ESPACES A USAGE COLLECTIF

- VOIE, TRACÉ FIXE
- VOIE, TRACÉ INDICATIF
- POINT DE BRANCHEMENT INDICATIF DE VOIE DE DÉSSERTE ÉVENTUELLE
- INTERDICTION DE BRANCHEMENT PARTICULIER ET DE VOIE DE DÉSSERTE
- ESPACE VERT
- BASSIN DE RÉTENTION, TRACÉ INDICATIF
- EXTENSION DU BASSIN DE RÉTENTION, TRACÉ INDICATIF

• LES ESPACES A USAGE PRIVATIF

IMPLANTATION DES BATIMENTS

- MARGE DE RECULEMENT
- ZONE D'IMPLANTATION OBLIGATOIRE DES CONSTRUCTIONS ET DES FACADES

SERVITUDES

- SERVITUDE D'ASSAINISSEMENT, TRACÉ FIXE

• INFORMATION

- PERIMETRE DES SECTEURS SITUES AU VOISINAGE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES QUI SONT AFFECTES PAR LE BRUIT ET DANS LESQUELS EXISTENT DES PRESCRIPTIONS D'ISOLEMENT ACOUSTIQUE, DETERMINES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 13 DE LA LOI N° 92-1444 DU 31 DECEMBRE 1992 RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LE BRUIT. (ARRETE PREFECTORAL N° 3986 du 27 NOVEMBRE 1998 et ARRETE PREFECTORAL COMPLEMENTAIRE N° 117699 du 16 AVRIL 1999 portant classement des infrastructures des transports terrestres et déterminant l'isolement acoustique des batiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit à leur voisinage).
- ZONE C DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT DE L'AERODROME
- Point d'accès indicatif aux lots contigus au Bd BERLIET